

PLAN CANICULE INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DE LA COMMUNE

Afin de prévenir les conséquences d'une éventuelle canicule, la loi impose à chaque commune de mettre en place un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de la commune.

Pourquoi ce registre ?

L'unique but de ce registre est de permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Qui peut s'inscrire ?

- les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptées au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées.

L'inscription sur ce registre est facultative

A qui se registre peut-il être communiqué ?

Ce registre est **confidentiel**. La commune doit le communiquer uniquement au Préfet s'il le demande. En cas de déclenchement du Plan, le Préfet pourra le communiquer aux organismes et services chargés des interventions à domicile.

Comment s'inscrire sur ce registre ?

Si vous remplissez les conditions, vous pouvez vous inscrire sur ce registre

- soit en remplissant l'imprimé ci dessous et en l'envoyant ou à la portant à la **mairie de St Jean de Verges 3 bis, avenue des écoliers** 09000 St Jean de Verges
- soit en téléphonant à la mairie au **05 61 05 35 79**
- soit par messagerie électronique dont l'adresse est mairie.st-jean-de-verges@wanadoo.fr

✂

QUESTIONNAIRE A RETOURNER A LA MAIRIE

Votre nom et prénom _____

Votre date de naissance _____

Vous êtes (cochez votre cas) : âgé de + de 65 ans Adulte handicapé
 âgé de + de 60 ans reconnu inapte au travail

Votre adresse _____

Votre numéro de téléphone _____

Le cas échéant :

Coordonnées du service intervenant à votre domicile :

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence :



**CONSEIL DE COMPORTEMENT
EN CAS DE FORTE CHALEUR**

- Pendant la journée, fermez les volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et /ou climatisation si vous en disposez.
- Sinon, essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinéma...) 3 heures par jour.
- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez au moins 1.5 litres d'eau par jour.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie (05 61 05 35 60).
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite 2 fois par jour.
- Accompagnez-les dans un endroit frais.

Note : ces conseils figurent dans le Plan Départemental d'Alerte Météorologique de la Préfecture

Les numéros utiles :

S.A.M.U. : le 15

« **Canicule info service** » du Ministère de la Santé : 0 800 06 66 66 (gratuit depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 8h00 à 20h00.

Météo France : 0 892 68 02 09

Mairie : 05 61 05 35 79 ou 05 61 05 35 60